



Actualité premier trimestre 2013

Législation et doctrine

(cliquer sur les liens pour ouvrir les documents)

PROJETS ET AVIS

Textes communautaires

Lutte contre la fraude

La Commission européenne a lancé deux consultations publiques sur des mesures spécifiques qui pourraient améliorer la perception de l'impôt et garantir un meilleur respect des obligations fiscales dans l'ensemble de l'Union.

La première porte sur l'élaboration d'un code européen du contribuable qui clarifierait les droits et obligations des contribuables comme des administrations fiscales.

La deuxième concerne un numéro d'identification fiscal (TIN) européen, qui faciliterait l'identification des contribuables dans l'Union.

[\(Comm UE 25 février 2013 ; IP/13/154\)](#)

Rapports et projets

Lutte contre la fraude et l'évasion fiscales

Le plan national de lutte contre la fraude énonce les orientations politiques de lutte contre la fraude.

[\(Dossier de presse du 11 février 2013\)](#)

Rapport sur la fiscalité du numérique

Un rapport établi par Pierre COLLIN (Conseil d'Etat) et Nicolas COLIN (inspection des finances) relatif à l'économie numérique analyse la délocalisation des bénéfices



pratiquée par certaines entreprises et propose de nouvelles règles fiscales pour y faire face.

[\(Rapport relatif à la fiscalité de l'économie numérique, janvier 2013, disponible sur le site du ministère de l'économie et des finances\)](#)

Contrôles des prix de transfert

Le ministre de l'économie et des finances a annoncé que le projet de loi de finances pour 2014 comprendrait un volet concernant la lutte contre l'optimisation et la fraude en matière de prix de transfert.

Les mesures envisagées s'inspireront des conclusions d'un rapport de l'inspection générale des finances sur le contrôle des prix de transfert des grandes entreprises. Elles auront pour but de renforcer les outils de l'administration fiscale contre l'évasion fiscale organisée au travers de l'optimisation des flux financiers dans les groupes internationaux (versement d'intérêts financiers, de redevances, de frais de siège, etc.).

Le rapport, fondé sur une analyse des cas des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de l'Allemagne et des Pays-Bas, conclut que le droit français est en retrait par rapport aux règles et pratiques en vigueur dans ces pays et prône donc son adaptation, en clarifiant les règles fiscales applicables, en durcissant les sanctions en cas de manquement des entreprises à leurs obligations justificatives, en renversant la charge de la preuve dans certaines situations à risque comme les restructurations d'entreprises ou encore en imposant aux contribuables des règles plus exigeantes en matière de transparence comptable vis-à-vis de l'administration fiscale.

[\(IGF, note 2012-M-032-03 du 15 mars 2013\)](#)

Les mesures fiscales du plan d'urgence pour le logement

Le plan d'investissements pour le logement annoncé le 21 mars 2013 par le Président de la République comporte plusieurs dispositions fiscales qui seront inscrites dans le projet de loi de finances pour 2014.

TVA - Il est prévu d'appliquer le taux de TVA de 5 % dans le secteur du logement social, pour les constructions neuves et les travaux de rénovation de logements sociaux. Cette mesure s'appliquerait pour toutes les livraisons qui interviendraient à compter du 1er janvier 2014.

Par ailleurs, afin de lutter contre la fraude, le mécanisme d'autoliquidation de la TVA serait étendu aux travaux immobiliers réalisés par une entreprise sous-traitante au profit de son donneur d'ordre. Seraient concernés par cette mesure les travaux de construction, de réparation, de nettoyage, d'entretien, de transformation et de démolition. En pratique, le sous-traitant ne serait plus autorisé à facturer la TVA à



son donneur d'ordre. C'est ce dernier qui, sur sa propre déclaration de TVA, mentionnerait la TVA due au titre des travaux qu'il a consommés.

Plus-values de cessions de terrains à bâtir- S'agissant des plus-values immobilières sur les cessions de terrains constructibles, l'abattement pour durée de détention serait supprimé. La mesure s'appliquerait à toutes les cessions intervenues à compter du 1er janvier 2014. Les plus-values sur les cessions résultant de promesses de vente enregistrées jusqu'au 31 décembre 2013 conserveraient le bénéfice du régime actuel d'abattement.

Crédits d'impôt - Enfin, pour financer la rénovation énergétique des logements privés, le crédit d'impôt développement durable (CIDD) et l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) seraient optimisés pour favoriser les rénovations efficaces (travaux et équipements).

Pour les ménages dont les revenus annuels n'excèdent pas 35 000 € (pour un couple), une subvention de 1 350 € serait attribuée.

[\(Dossier de presse « Plan d'investissement pour le logement », 21 mars 2013\)](#)

[Consultez l'ensemble des rubriques « Actualité législation & doctrine juillet 2013 »](#)